

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/02/2021

Présents : F.LEROY, J.BASNIER, T.DELASTRE, M.ADRIEN, C.BENLEKEHAL, M.MULLER, V.PAUL, C.ZIMMERMANN, C.VERDIER, I.LEBARBENCHON,

Représentés : M.MONBEL (pouvoir donné à J.BASNIER), J.FOUCHER (pouvoir donné à T.DELASTRE)

Absents : F. PETIARD (excusé), M. BRULETTI (excusé), L.CASROUGE

Madame le Maire procède à l'appel des Conseillers.
Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h33.

Madame le Maire demande de rajouter un point au Conseil Municipal concernant des travaux pour le logement de l'école.

Nomination du secrétaire de séance

Michèle MULLER est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18/01/2021 est adopté par 8 voix pour, et 2 abstentions.

2 .Subventions DETR/DSIL :

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre une délibération l'autorisant à signer les demandes de subventions au titre de la DETR et/ou la DSIL pour 2021, et d'engager les dépenses concernant les projets de travaux pour la Mairie et les Gîtes (huisseries, isolations).

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à prendre cette délibération afin de pouvoir signer les demandes de subventions de la DETR et/ou DSIL.

3. Devis pour isolation de la Mairie :

A ce jour, aucun retour de devis, le point sera revu au prochain conseil.

4.Devis pour travaux des Gîtes :

Suite à une visite de sécurité, des travaux doivent être effectués. Il est demandé de remplacer une fenêtre par une porte d'entrée au gîte des Fours à Chaux afin de limiter le nombre de passages. Si cet accès n'est pas modifié, le gîte sera déclaré ERP et il devra être mis aux normes avec un agent de sécurité lors des locations.

Un devis a été fait par l'entreprise Bplast concernant la modification de l'accès du gîte les Fours à Chaux pour un montant de 1042.24 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer le devis de Bplast et à engager les travaux du gîte des Fours à Chaux.

De plus, des travaux devront être fait car dans certains logements de la frissette et des plaques de polystyrène ont été posées. Au regard de la visite, il est interdit que ces matériaux soient présents pour risque d'incendie. Il est demandé d'enlever ces matériaux et remettre du Placoplatre avec l'isolation.

A ce jour, des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises mais nous n'avons eu aucun retour.

5. Règlement du cimetière :

Madame BASNIER Joëlle expose que le règlement du cimetière qui a été voté en 2014 doit être modifié. Une copie a été envoyée aux conseillers afin de l'étudier. Un complément a été apporté en ce qui concerne les horaires d'ouverture, le columbarium et les urnes de crémation. Il sera affiché et consultable à la mairie.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à modifier le règlement du cimetière.

6.Prêt pour les huisseries de la Mairie :

Madame le Maire expose qu'il convient de réétudier le projet de prêt pour les huisseries de la Mairie.

En effet, Madame Kergresse, préconise :

-un prêt sur 8 ans (au lieu de 5 ans)

-un remboursement trimestriel

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer le prêt pour 5 ans à échéances trimestrielles.

7.Devis travaux logement de l'école :

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de faire des travaux concernant la salle de bain du logement de l'école. Le bac de douche étant cassé, il doit être changé et sera remplacé par une cabine de douche.

Un devis a été effectué par M. Foucher plombier pour un montant de 2225.30 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer le devis d'un montant de 2225.30 € avec l'entreprise Foucher.

8. Questions diverses

- les feux de jardin : suite aux nombreux abus sur la commune, un arrêté va être remis en place pour rappeler la réglementation
- problème de pression d'eau au mont Flambé : depuis plusieurs mois, les habitants subissent une baisse de la pression d'eau. Le syndicat des eaux comprend les mécontentements et traite le dossier afin que cette situation ne perdure pas. La mairie intervient régulièrement pour accélérer les démarches.
- Mmes Adrien et Zimmermann ont été conviées à une réunion par le syndicat d'eau concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il a été porté à la connaissance des conseillers et évoqué lors du conseil municipal. Pour plus de renseignements : www.serviceseaudefrance.fr

Fin de séance à 22h16.